

**SYNDICAT RIVIERE
SALAT-VOLP**



Le Desman

Le Desman des Pyrénées ou Rat-trompette est un mammifère de la famille des talpidés qui ne vit que dans les Pyrénées et le nord de l'Espagne et du Portugal. C'est un insectivore semi-aquatique, vivant à proximité des torrents.



Sommaire

Page 3	Le Syndicat rivière Salat-Volp
Page 4-5	Les moyens du Syndicat
Page 6-7	La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
Pages 7-8	Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG)
Pages 10-11	La gestion des rivières
Pages 12-13-14	Le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI)
Page 15	Les élus - Contact

Édito

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues,

J'ai le plaisir et l'honneur de revenir vers vous pour vous adresser le bulletin annuel du Syndicat Rivières SALAT VOLP - SSV

Comme vous le savez l'année 2020 a été fortement perturbée dans le fonctionnement de nos collectivités suite à la crise sanitaire de la COVID 19.

Malgré cela notre syndicat a continué ses activités indispensables à notre territoire et ainsi répondre à la compétence GEMAPI :

- Mise en place d'un nouveau Conseil Syndical.
- Changement de nom du Syndicat autrefois SYCOSERP aujourd'hui SSV (Syndicat Rivières SALAT VOLP qui sont nos deux bassins versants.)
- Recrutement d'une chargée de mission pour impulser, dynamiser et suivre toutes les actions du PAPI d'Intention 2020-2023 (Plan d'Action et de Prévention des Inondations)
- Continuité de l'étude du traitement du méandre du Salat à Mane et Salies du Salat.
- Continuité de l'étude sur l'optimisation des usages du Lez.
- Recensement des Zones Humides sur le bassin du Salat et lancement des études.
- Animation du label Rivières Sauvages.
- Actions NATURA 2000.
- Le maintien du suivi régulier de nos rivières et la réalisation annuelle des travaux d'entretien.

Tous ces nouveaux dossiers que nous menons avec l'appui technique de nos techniciens et l'appui financier de nos financeurs, nous ont obligé à renforcer notre pôle technique.

Le principal de ces dossiers est bien sur le PAPI d'Intention où les élus sont fortement impliqués et je les en remercie vivement.

Je compte sur vous tous pour continuer votre implication et ainsi réussir la mise en place des actions que vous souhaitez sur tous les dossiers traités par le syndicat.

POUR UNE GESTION RESPONSABLE.

Dans un souci de toujours avancer, c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le Syndicat SSV vers l'avenir !

*Bonnes Fêtes de fin d'année 2021,
meilleurs vœux de santé et bonheur pour
2022 à vous et vos familles.*

Le Président,
Daniel ARTAUD



Une gouvernance appropriée

Interlocuteur des communes, le syndicat l'est aussi auprès des Communautés de communes qui les regroupent. La Communauté de Communes Couserans-Pyrénées en Ariège, celles de Cagire-Garonne-Salat, de Cœur de Garonne et celle du Volvestre en Haute-Garonne. Cette diversité se traduit dans la composition des instances qui gouvernent le syndicat, Comité Syndical bureau et commissions, afin d'en assurer une juste représentation des zones géographiques et des territoires institutionnels, tout en veillant à atteindre la parité des voix. (CF page 15 - Gouvernance des élus)

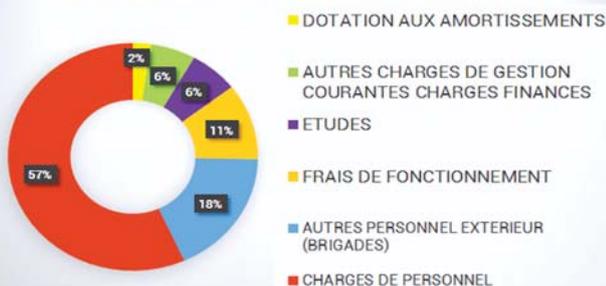
Une compétence unique : La GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

La compétence GeMAPI a été mise en place par l'Etat afin de mieux concilier l'aménagement du territoire avec la gestion des risques d'inondation et la gestion des milieux aquatiques. Cette mission d'intérêt général est une compétence rendue obligatoire pour les collectivités locales. Depuis 2018, les intercommunalités d'Ariège et de Haute-Garonne précitées ont confié cette compétence au Syndicat rivières Salat-Volp, dont c'est l'unique compétence.

Les moyens du Syndicat

Pour les moyens humains et matériels nécessaires à son action, le syndicat est doté d'un budget en propre. Ce budget est principalement abondé par la participation des communautés de communes. Ces dernières ont la possibilité de recouvrir cette participation par la taxe GeMAPI. Elle repose sur tous les habitants et entreprises des bassins versants concernés, dans une optique de solidarité entre les habitants et les territoires.

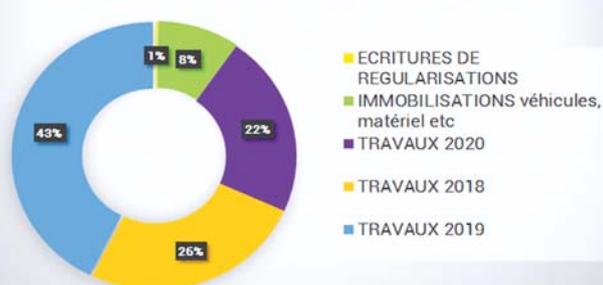
DEPENSES FONCTIONNEMENT : 350 695 €



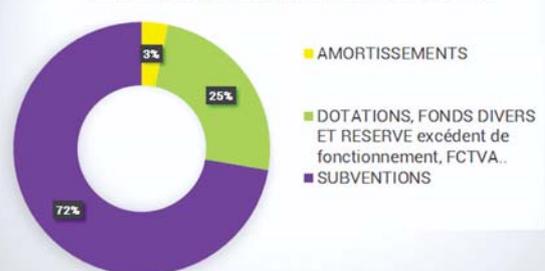
RECETTES FONCTIONNEMENT : 461 384 €



DEPENSES INVESTISSEMENT : 249 014 €



RECETTES INVESTISSEMENT : 247 974 €



La GeMAPI

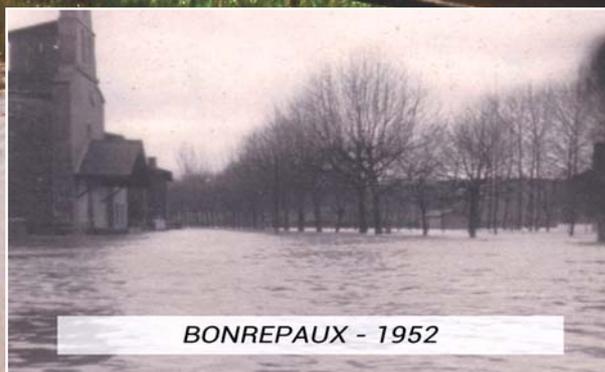
Une réponse aux enjeux du territoire

Des faits historiques confrontés aux enjeux contemporains

Sur les bassins du Salat et du Volp, les crues se manifestent de façon spectaculaire en raison de leur soudaineté et de leur violence. La nécessaire gestion de la rivière implique la prise en compte du risque inondation, d'autant qu'il peut impacter fortement nos territoires et notre économie. Les crues historiques ont occasionné des dégâts importants et malheureusement des victimes. Aujourd'hui, 7800 personnes sont situées en zone inondable sur le bassin versant du Salat.



SALAU - OCTOBRE 1982



BONREPAUX - 1952



SAINT GIRONS - PONT VIEUX 1977



CASSAGNE - JUILLET 2018

La GeMAPI

une réponse globale adaptée

Compétence obligatoire s'exerçant dans le cadre d'une mission d'intérêt général, la GeMAPI confiée à une structure unique, le Syndicat rivières Salat-Volp, permet d'agir à une échelle organisée et cohérente en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, la GeMA et la PI sont étroitement liées. Le maintien ou le retour à un fonctionnement naturel permet à la rivière de réduire ses effets négatifs. Il s'agit d'anticiper la gestion des cours d'eau, leur entretien et le risque inondation mais aussi de tenir compte des effets du changement climatique pour œuvrer à la préservation de la biodiversité. Le tout contribue au bon fonctionnement naturel d'ensemble de cet écosystème interdépendant. Bref, agir pour la sécurité des personnes, des biens et des terres par la préservation des rivières et de la multitude d'espèces (faune et flore) qu'elles abritent.

Un syndicat, une compétence unique : des missions

Pour mener à bien cette compétence, le Syndicat rivières intervient sur 4 missions spécifiques :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement des cours d'eau, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



Pour ces interventions il dispose de deux documents cadre, véritables outils de planification :

- Le PPG : Programme Pluriannuel de Gestion (2017-2027)
- Le PAPI : Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (2020-2023)

Les partenaires et parties prenantes

Interlocuteur de l'ensemble des acteurs, le syndicat intervient pour le compte des intercommunalités (regroupement de communes) qui lui ont confié cette compétence. Il anime ses missions en lien direct avec les propriétaires riverains, les acteurs économiques de l'eau, les milieux associatifs, au contact de partenaires institutionnels incontournables : les services ad hoc des Départements (09 et 31), de la Région et de l'Etat (DDT et DREAL), le PNR. Son principal financeur sur les bassins versants du Salat-Volp est l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, établissement public de l'État.

Le Programme Pluriannuel de Gestion

Un outil d'intervention

Le Programme Pluriannuel de Gestion est le document de planification de référence du syndicat de rivières pour l'entretien des rivières et la gestion des milieux aquatiques. Inscrit sur un temps long, 2017-2027, il est précisé chaque année par le vote de l'ensemble des élus en Comité syndical des axes d'intervention prioritaires pour l'année en cours.

Une démarche concertée

Pour réaliser ce plan, le Syndicat intervient à l'issue d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général telle que prévue aux articles L211-7 du Code de l'Environnement et L151-36 à 40 du Code Rural (et le cas échéant doit disposer d'une autorisation voire d'une déclaration dans le cadre de la Loi sur l'Eau). Ces démarches ouvrent la voie à une action concertée avec les parties prenantes et partenaires concernés. La DIG actuelle couvre la période 2017-2022. Les opérations font l'objet d'une programmation et d'une demande de financement annuelle.

Zoom entretien des rivières

L'entretien de la rivière et de ses berges incombe aux propriétaires riverains d'un cours d'eau. En effet, chaque riverain est propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière au droit de sa parcelle. Mais sur la majorité des cours d'eau, l'entretien n'est pas réalisé. Les collectivités des bassins versants du Salat et du Volp ont fait le choix de mener un programme de travaux d'entretien réalisé par le SSV qui permet de garantir une gestion globale et cohérente des milieux. L'objectif principal est de rétablir ou conserver la capacité d'écoulement des cours d'eau.

SUPPRESSION DES EMBACLES

AVANT



APRES



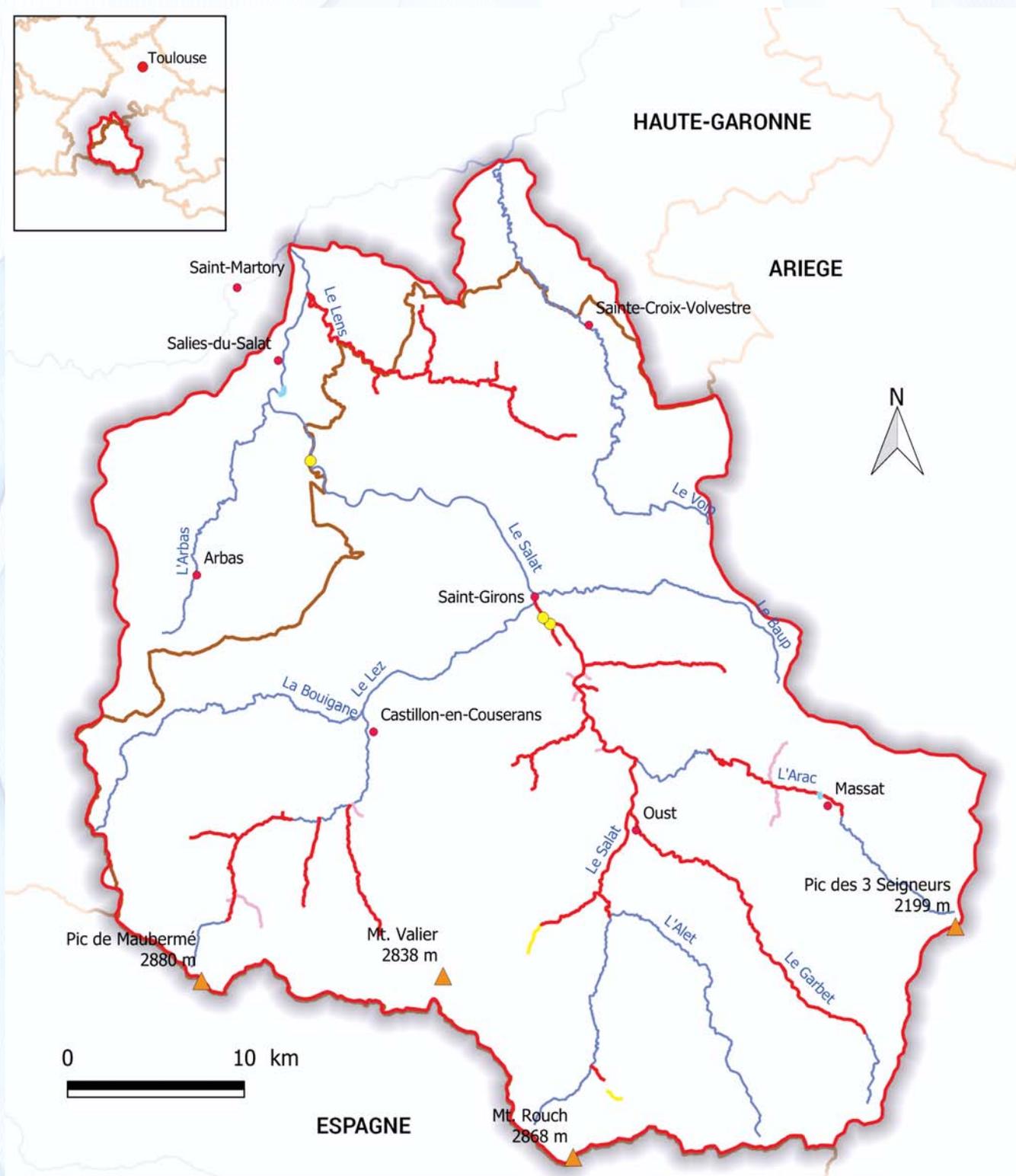
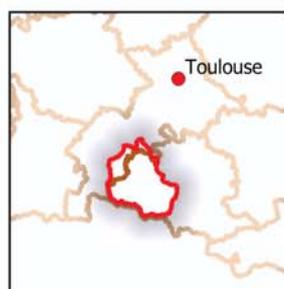
Les principaux axes du PPG en 2020

LES ACTIONS DU SYNDICAT

(Liste non exhaustive)

Gérer les espaces tampons	<ul style="list-style-type: none">- Ouverture et entretien de chenaux secondaires- Analyse bathymétrique ou topographique de l'espace de mobilité
Gérer la végétation et le lit des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">- Restauration et entretien de la végétation des berges, des bancs alluviaux.- Réimplantation d'une ripisylve sur berges nues
Gérer les espèces invasives	<ul style="list-style-type: none">- Action expérimentale de lutte contre les plantes envahissantes dans les zones à enjeu- Action concertée de lutte contre les animaux fouisseurs (Ragondins).
Rétablir la continuité écologique	<ul style="list-style-type: none">- Animation pour la mise aux normes réglementaires de certains ouvrages (montaison/dévalaison)- Effacement de certains seuils
Prévenir les inondations (zones à enjeux)	cf. Papi d'intention
Valoriser les cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement de sentiers comme itinéraires d'interprétation des cours d'eau- Candidature pour la labélisation « Rivières sauvages »
Préserver la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none">- Action concertée pour la restauration des zones humides- Suppression des dépôts polluants- Aménagement de points d'abreuvement du bétail
Organiser la gestion intégrée	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer la gouvernance (SAGE, SCOT, GEMAPI, etc.)- Surveiller l'évolution des milieux aquatiques
Communication Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- Elaboration de supports techniques pédagogiques (guide riverain par exemple)- Action de sensibilisation à la gestion des milieux aquatiques (tous publics)

Cartographie du programme de travaux 2021

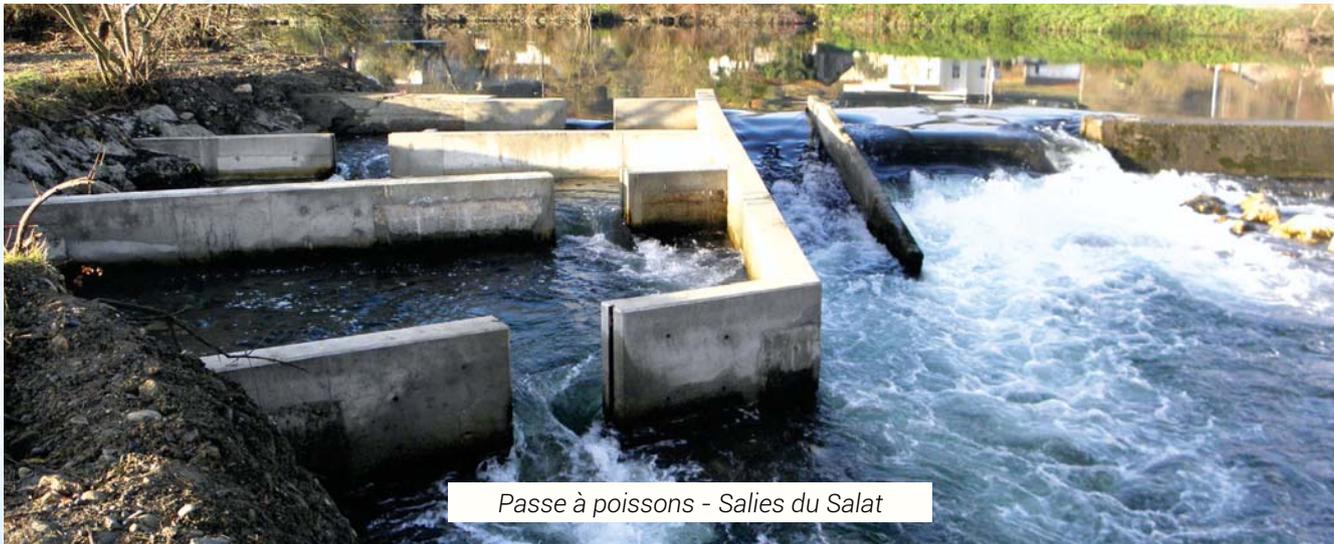


Territoire SSV (contours b.v. Salat et Volp)	Travaux entretien végétation
Communes principales	Traitement sélectif embâcles
Cours d'eau principaux	Traitement avalanche
Limites départementales	Travaux chenaux secondaires
Points culminants	Traitement bancs alluviaux pelle

Les programmes inhérents à une gestion intégrée globale et responsable des rivières

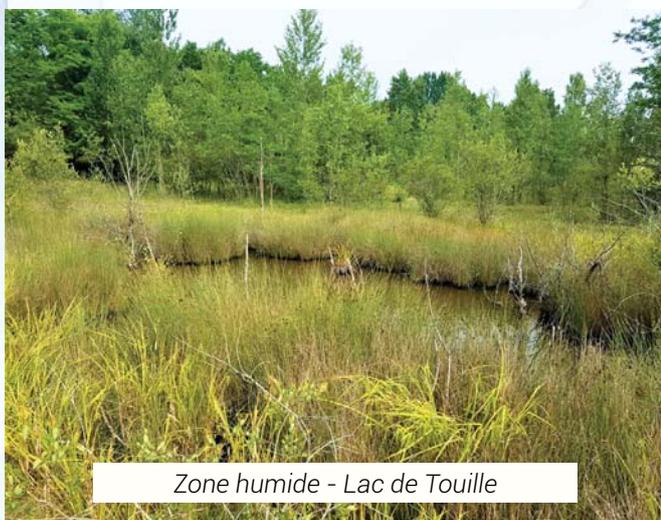
Maintien de la continuité écologique

Sur nos rivières, de nombreux obstacles, barrages, entravent la continuité écologique qui se définit à partir de deux notions : la libre circulation des galets, cailloux de l'amont vers l'aval et la libre circulation des poissons de l'aval vers l'amont et de l'amont vers l'aval.



Passé à poissons - Salies du Salat

Préservation des zones humides



Zone humide - Lac de Touille

Les bassins du Salat et du Volp comptent de nombreuses zones humides (mares, tourbières, prairies humides, ...) en interaction avec les autres milieux. De haute valeur écologique, elles sont très vulnérables à l'impact de l'homme. Or, 50% des oiseaux et 30% des espèces végétales remarquables et menacées dépendent des zones humides. Retenu sur appel à projets lancé en 2020, le SSV souhaite restaurer 5 sites du bassin versant du Salat. Les anciennes gravières à Touille, Mane et Salies-du-Salat en Haute-Garonne ; la déchetterie d'Audressein sur le Lez, la peupleraie de Seignan au bord du Baup, les prairies agricoles de Prat-Bonrepau et Lacave au bord du Salat, le méandre du Garbet en aval d'Aulus-les-Bains, en Ariège.



Intégration au programme Natura 2000

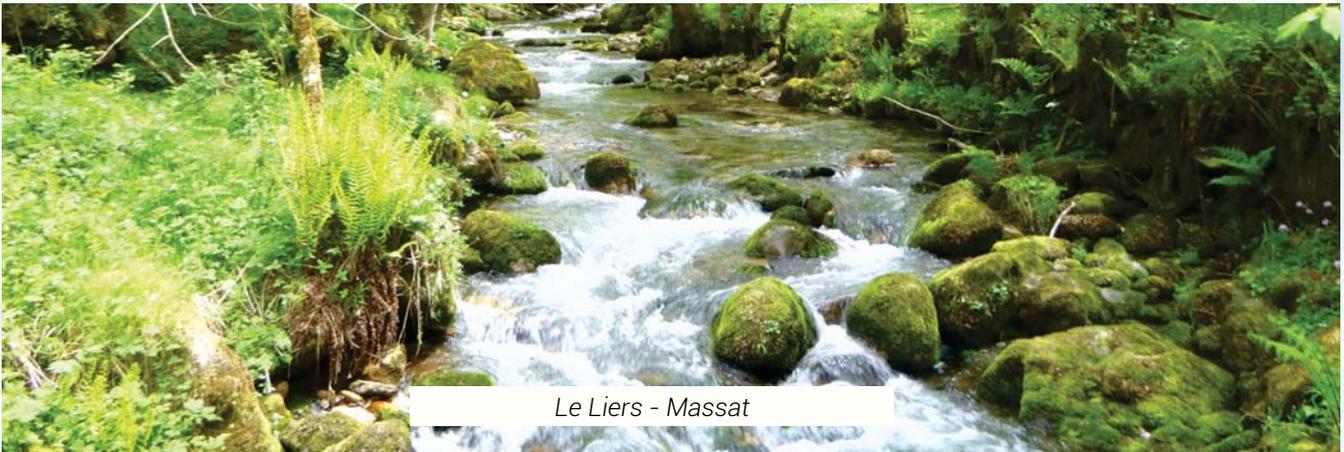
Depuis 2018, le SSV est chargé de l'animation du programme Natura 2000 sur l'intégralité du linéaire du Salat, soit environ 60 km de la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ en amont à Couflens, à la confluence avec la Garonne. Ce site Natura 2000 comporte un programme d'actions pour favoriser la conservation des milieux naturels et des espèces.



Méandre de Mane

Animation du Label Rivières Sauvages

Attribué à un territoire et à un porteur de projet, ce label national a pour objectif de préserver et valoriser les rivières à très haute valeur patrimoniale. En Ariège, le Salat amont (Salau-Moulin Lauga), l'Alet et l'Arac avec ses deux affluents principaux (Liers et Courtignou) ont été pré-sélectionnés. Désormais un comité de pilotage rassemblant les collectivités concernées et tous les acteurs de la biodiversité travaille à l'opportunité de déposer un projet de label parmi trois sites retenus : le ruisseau de la Canadelle, le ruisseau du Liers, le sous-bassin de l'Arac regroupant ces deux ruisseaux.



Le Liers - Massat

Veille sur les espèces exotiques envahissantes

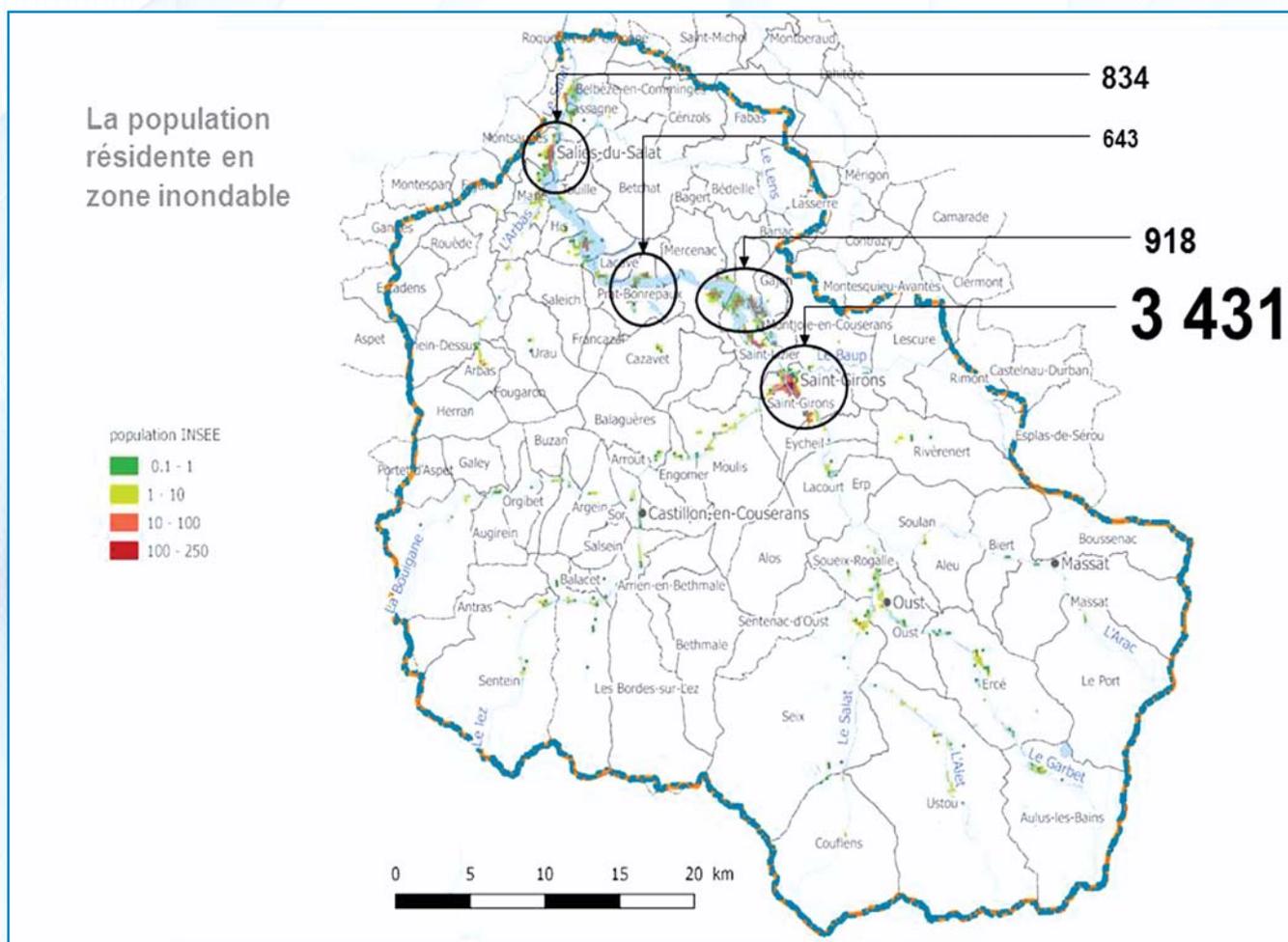
De nombreuses espèces exotiques envahissantes sont présentes sur le territoire du SSV que ce soit au niveau de la faune comme de la flore. Envahissantes car principalement introduites par l'homme et exotiques parce que non indigènes sur le territoire considéré. Elles peuvent avoir un impact sur le milieu naturel, sur la santé ou les activités socio-économiques. Du fait de leur prolifération rapide et de leur dynamique d'expansion complexe, leur gestion reste épineuse. Le SSV organise l'identification, le suivi et la veille documentaire sur ces espèces. Parmi elles on trouve aussi bien des espèces animales (ragondin, rat musquée ou tortue de Floride) que végétales (Ambroisie, Ailante, Elodée du Canada, etc.).



Balsamine de l'Himalaya

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations

Le SSV a conduit en 2018 une étude diagnostic préalable à un PAPI sur le Salat. Cette étude a permis de produire un diagnostic de vulnérabilité aux inondations (voir carte ci-dessous). Ce diagnostic a révélé que 6 000 à 8 000 habitants sont en zone inondable dont la moitié à Saint-Girons. Des campings, des habitats isolés sont soumis à des risques torrentiels sur la partie amont. Une stratégie de prévention du risque en concertation avec l'ensemble des acteurs et les collectivités du bassin versant du Salat s'est traduite dans un programme dit PAPI d'Intention du Salat. Il a été labélisé après validation par la Commission Inondation de Bassin (CIB) du 12 septembre 2019.



Démarrage d'un programme d'actions spécifiques

2020 constitue l'année du démarrage du Papi d'Intention du Salat sous maîtrise d'ouvrage spécifique du SSV. Celle-ci a été entérinée, malgré les perturbations induites par la crise sanitaire, par la signature d'une convention le 2 juin 2020 avec l'ensemble des partenaires pour la période 2020-2023.

Une animation spécifique

Une chargée de mission dédiée a été recrutée. Elle intervient en lien direct avec les élus du syndicat (commission et comité syndical) au contact de l'ensemble des partenaires du programme.

Une structuration cohérente pour une intervention opérationnelle

Le Syndicat rivières Salat – Volp dirige la coordination entre les interventions GEMA et PI. Des réunions de cadrage ont été organisées avec l'ensemble des agents du syndicat pour que la gestion des milieux aquatiques au travers du PPG et la prévention des inondations au travers du PAPI soient parfaitement imbriquées. Dans ce cadre, le SSV assure le suivi général du PAPI (dont la conduite et l'animation), la gestion des marchés (préparation des cahiers des charges, lancement des appels d'offre pour les marchés de travaux, recrutement d'un assistant à Maîtrise d'Ouvrage...) ainsi que le suivi administratif et financier du PAPI d'intention (programmation financière, élaboration et suivi des demandes de subventions...).

Un calendrier d'opération sur trois années

Le Papi d'Intention du Salat comporte 33 actions regroupées en 7 axes dont la réalisation court jusqu'en 2023 qui donnent lieu à la mise en œuvre de cinq marchés spécifiques.

Les principales actions en cours

La restauration et la pose de repères de crue, la modélisation des crues en aval de Saint-Girons, l'étude d'un système de prévision des crues, la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, la gestion des ouvrages de protection



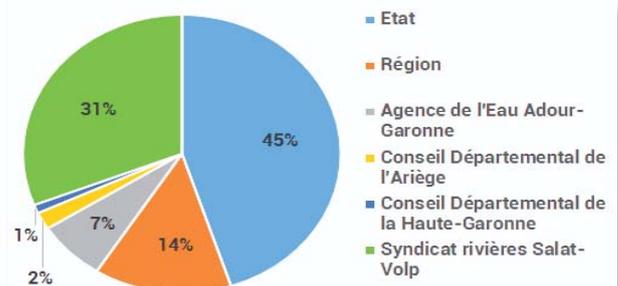
Repère de crue - Saint Girons

Une action dans la concertation

Une réunion de programmation avec l'ensemble des partenaires (dont les DDT 09 et 31) a été organisée le 30 juin 2020 dans les locaux du SSV. L'ensemble des objectifs et des actions du PAPI, leur déroulement et le calendrier des opérations à venir a été présenté. Une réunion co-animée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage sélectionné sur appel d'offres et appelé à intervenir au long des 3 ans : le bureau d'études Thomas Adeline Conseils entouré de Benoit Adeline, architecte-urbaniste et Laurence Creton-Cazanave, sociologue-géographe (sous-traitants), chargés respectivement de la note sur l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme et des ateliers de concertation. Cette première année d'animation du PAPI d'intention est vouée en grande partie à la gestion des marchés. Le regroupement des actions par thème (validé après concertation par les DDT) a donné lieu à 5 groupes d'action, soit 5 marchés qui seront passés au cours de ces 3 années.

Un Financement croisé pertinent

Le montant total du Papi d'Intention s'élève à 866 000€ sur les trois années en incluant l'animation du chargé de mission dédié du SSV.



Un Syndicat, une gouvernance d'élus, collégiale, associée à une équipe de techniciens

BUREAU

CONSEIL SYNDICAL

Président
Daniel ARTAUD
Maire de Barjac - CC Couserans Pyrénées

André VIDAL
Maire d'ALEU
CC Couserans Pyrénées

Vice-Présidents

Alain SOULE
Maire Adjoint d'HIS
CC Cagire Garonne Salat

Nathalie AURIAC
Maire de GAJAN
CC Couserans Pyrénées

Ginette BUSCA
Maire de MONTJOIE-EN-COUSERANS
CC Couserans Pyrénées

Christian CARRERE
Maire d'ERCE
CC Couserans Pyrénées

David GARDELLE
Adjoint au Maire de SAINT MARTORY
CC Cagire Garonne Salat

Jacques SERVAT
Maire de LE PLAN
CC Coeur de Garonne

Alain TOUZET
Adjoint au Maire de PRAT-BONREPAUX
CC Couserans Pyrénées

Gilbert ANGELINA
Adjoint au Maire de SAINT GIRONS
CC Couserans Pyrénées

Roselyne ARTIGUES
Conseillère Municipale de MONTASTRUC-DE SALIES - CC Cagire Garonne Salat

Frédéric BONNEL
Maire de RIMONT
CC Couserans Pyrénées

Laurent BOUTET
Adjoint au Maire de SAINT LIZIER
CC Couserans Pyrénées

Alain CAU
Maire de MAUVEZIN-DE-PRAT
CC Couserans Pyrénées

Roselyne CUSSOL
Adjoint au Maire de SAINT-CHRISTAUD
CC Volvestre

Charles DAFFIS
Maire de AUGIREIN
CC Couserans Pyrénées

Jean-Claude DEGA
Maire d'ERP
CC Couserans Pyrénées

Jean DOUSSAIN
Maire de SAINTE-CROIX-VOLVESTRE
CC Couserans Pyrénées

Régis ESPES
Adjoint au Maire de BORDES-UCHENTEIN
CC Couserans Pyrénées

Gilles FAVAREL
Maire de CABANAC-CAZAUX
CC Cagire Garonne Salat

Pierre PARIS
Adjoint au Maire de LORP-SENTARAILLE
CC Couserans Pyrénées

Richard PETITALOT
Maire de LACOURT
CC Couserans Pyrénées

Une équipe à votre écoute

Gilles DOMENC

Directeur

Isabelle ESCAICH

Adm. Générale, Finances, RH

Jonathan APARICIO

Technicien milieux aquatiques
Réfèrent SIG, travaux,
Espèces exotiques envahissantes

Peggy GUERIN

Technicienne milieux aquatiques
Réfèrent communication, Zones humides
Biodiversité

Sylvain Malfettes

Technicien milieux aquatiques

Louise-Adélie SEGARD

Animatrice PAPI



**SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**



Rue Trinqué 09200 - Saint Giron



www.salatvolp.fr



05 34 14 01 73

